

République

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le 29/08/2025

ID : 059-215903832-20250818-DC_2025_084-AU

51025

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-084

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2025-07

Objet : Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parc urbain « Parc de la Rhônelle » à Marly

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1 et s, R2194-2, R2194-5 et R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant la nécessité de prescrire une prestation supplémentaire pour la réalisation d'une étude zone humide

DÉCIDE

La prise en compte d'une prestation supplémentaire non prévue au marché en raison de la concomitance avec une étude en cours menée par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM). Cette étude zone humide permettra de compléter celle de la CAVM sur les zones non couvertes par cette dernière.

Cette étude permettra de disposer d'une cartographie précise des zones humides sur l'ensemble de la zone du projet d'aménagement du parc de la Rhônelle à Marly.

Durée d'exécution de la mission : 2 mois à compter du 1er octobre 2025.

Restitution du livrable en Novembre 2025 sous forme de cartographie et en janvier 2026 sous forme de diagnostic intégré au diagnostic écologique.

Modalités de règlement de la prestation :

50% à la remise de la cartographie en novembre 2025

30% à la remise du diagnostic en janvier 2026

20% à la validation par le Maître d'ouvrage

Cette prestation supplémentaire produit un impact financier sur le montant initial du marché comme suit :

Prestation supplémentaire	Incidence financière oui/non	- Montant HT €	+ Montant HT €
Diagnostique zones humides (forfait)	Oui		+ 10 900 €
Gestion mandataire de l'étude (5%)	Oui		+ 545
Total			+ 11 445 €
Total général (incidence financière de l'avenant 3)			+ 11 445 €

			Envoyé en préfecture le 29/08/2025
			Reçu en préfecture le 29/08/2025
Incidence financière de des avenants 1 et 2		- 0 € HT	Publié le 29/08/2025
Total incidence financière avenants 1 + 2 + 3			ID : 059-215903832-20250818-DC_2025_084-AU
Pourcentage			<i>SLG</i>

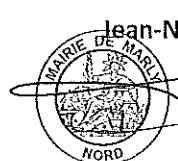
Le montant du marché est porté à 1 196 745,00 € HT soit 1 436 094,00 € TTC

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 18 août 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 29/08/2025
et de la publication le 29/08/2025*